



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armes et véhicules militaires de collection

Question écrite n° 84007

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le danger présenté par la vente de certains vestiges ou antiquités datant des anciens conflits sur le sol national. En effet, un fait divers survenu avec des touristes britanniques, ayant acheté au marché aux puces de Saint-Ouen un obus datant de 1885, qui n'ont pu prendre l'eurostar, à la gare du Nord, a posé le problème de la dangerosité de ces munitions anciennes. Et ce d'autant plus que ces munitions sont souvent répandues dans de nombreuses familles, léguées par des grands-parents, anciens combattants. Ces munitions souvent décorées en trophées ne sont pas toujours démilitarisées et peuvent donc s'avérer particulièrement dangereuses. Il conviendrait donc de réaliser une étude sur ce phénomène, d'en étudier le recensement et d'en prévoir une opération nationale de recueil et de démilitarisation dans les années qui viennent. Il lui demande donc de lui préciser son avis sur ces suggestions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84007

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7788

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)